

Le 12 janvier 2015.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 12 janvier 2015, à 19h45, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, avec quelques ajouts.

Les élus ayant tous reçu une copie des deux derniers procès-verbaux préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	7 936,88 \$	remb. divers	227,25
	Sub. chemin	14 000,00	internet	693,00
Remb. OTJ travaux terrain jeux		11 752,00	permis	60,00
Remb. com. dév.	2 000,00	livre cent.	25,00
Régie Hameaux centre tri		11 309,17	sablière	348,30
MRC coll. sélective		678,87	incendie	1 257,86
Recyc-Québec direct		4 066,23	mutation	1 250,00
Mutation direct		634,77	loc. salle	360,00

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste déposée par la secrétaire :

Groupe Ultima	assurances municipales	10 292,00 \$
Postes Canada	circulaires	90,79
SPAA	contribution annuelle	771,12
Wilson et Lafleur	abonnement codes	209,48
Québec Municipal	abonnement	160,96
Réseau information mun.	149,47
FQM	cotisation	998,67
ADMQ	735,75
Rouli-bus	contribution annuelle	1 182,00
Rogers		60,92
Noël Côté	déplacement arrêt système alarme c.c./3h	57,00
Régie sanitaire des Hameaux		1 968,33
Auclair, Drolet	mise à jour cadastre terrain garage	1 910,63

Coop. Bois-Francis	diesel	1 621,52
....	caserne	139,45
....	garage	478,99
Laboratoires d'analyses SM	nov.	124,17
....	déc.	98,88
Télébec	usine	179,60
RC Novation	réparation ordinateur	126,47
....	surveillance + facturation déc.	465,65
Coop. Ham-Nord	c.c.	29,74
....	quin.	76,55
Christiane Leblanc		2 212,95
Mario St-Cyr	loc. mach. déc.	500,00
....	all. dép.	300,00
....	km	113,25
Gilles Leblanc	c.c. déc.	100,00
Carrefour Municipalité/Famille	cotisation	81,06
Rec. Gén. can.		908,18
Min. revenu	oct. nov. déc.	6 350,60
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	132,92
....	internet	557,63
Remb. Loisirs Victoriaville	(2 personnes)	677,41
Comité Récréatif NDH	subvention	3 000,00
Serge Leblanc CGA	audit 2 projets 2014	1 557,91
Gesterra	éco-centre	36,75
Pierre Gauthier	km	12,60
Min. Finances	autorisation min. env. garage	562,00
Hydro Québec	éclairage public	203,31
Carrefour Entraide Bénévole	cert. de reconnaissance	13,00
Extincteur Victo	pour maison jeune	68,93
Geneviève Boutin	vadrouille plancher flottant	21,54
Filets Nad's	tel que soumission	849,67
Sani-Sécur G.D.	caisse papier toilette + papier brun	75,54
Gesterra	vidange décembre	483,97
Ministère des Finances	registre des exploitants véhicules lourds	136,00
Buropro Citation	repayé par OTJ, carnaval	137,74
France Mc Sween	courrier express	14,90
Petite caisse	rouleau plastique nappe	26,45
	Total	41 132,28 \$

Salaires des employés : 8 264,28 \$

Mme Lise Nolette fait une mention à inscrire au procès-verbal, à l'effet qu'elle n'est pas d'accord de payer la facture de 57 \$ pour M. Côté qui est venu arrêter le système d'alarme le 29 novembre et qui a chargé 3 heures.

Une personne dans la salle demande pourquoi les séances sont maintenant à 19h45, Mme Mc Sween répond que c'est pour avoir plus de temps avant une rencontre pour discuter des sujets à l'ordre du jour en caucus avec les conseillers.

Avis de motion est donné par la conseillère Mme Johanne Allard qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour et d'ajouter certaines définitions ;
- De mettre à jour la description de l'affectation agroforestière ;
- De modifier la limite de l'affectation A et R4 adjacent au 1^{er} rang nord ;
- D'abroger le chapitre 8 intitulé «Document complémentaire».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

01-01-15 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation.

Sur proposition de M. Guy Hudon, conseiller, appuyé par Mme Lise Nolette, conseillère, il est résolu d'adopter le projet du plan d'urbanisme no 365.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 février 2015, à 19h à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Avis de motion est donné par le conseiller M. Pascal Paquette qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions des règlements 316 et 325 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska, soit principalement :
 - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions ;
 - La mise à jour de certains usages dans les zones agricoles «A» et agroforestières «AF» ;
 - La mise à jour des dispositions sur la gestion des odeurs ;
 - La modification de la limite des zones agroforestières «AF7 et AF8» ;
 - La modification de la limite des zones «A6 et V1» ;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

02-01-15 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

Sur proposition de Mme Nancy Delisle, conseillère, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne, conseiller, il est résolu d'adopter le projet de règlement de zonage no 366.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 février 2015, à 19h05 à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Avis de motion est donné par la conseillère Mme Johanne Allard qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- De mettre à jour et d'ajouter certaines définitions ;
- De diminuer la largeur minimale de l'emprise d'une rue locale ;
- De mettre à jour la notion de profondeur dans le calcul de la superficie minimale d'un lot.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

03-01-15 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation.

Sur proposition de M. Guy Hudon, conseiller, appuyé par M. Pascal Paquette, conseiller, il est résolu d'adopter le projet de règlement de lotissement no 367.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 février 2015, à 19h15 à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Avis de motion est donné par le conseiller M. Jean-Luc Lavigne qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- De mettre à jour certaines définitions.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

04-01-15 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de construction et fixant la date de l'assemblée de consultation.

Sur proposition de Mme Nancy Delisle, conseillère, appuyée par Mme Lise Nolette, conseillère, il est résolu d'adopter le projet de règlement de construction no 368.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 février 2015, à 19h25 à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Avis de motion est donné par la conseillère Mme Johanne Allard qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- De mettre à jour certaines définitions.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Il y aura une rencontre d'information sur la rénovation cadastrale à Beulac, le 14 janvier en après-midi, Mme Mc Sween et la directrice générale s'y rendront.

06-01-15 RÉPONDANTE MUNICIPALE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, soit désignée comme répondante municipale, aux fins des prochains travaux sur la rénovation cadastrale.

Bac brun : on fera parvenir un sondage prochainement aux résidents du village seulement, pour connaître l'intérêt des gens pour nouveau service.

07-01-15 LETTRE DE GARANTIE POUR LA COOP

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que par la présente résolution, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, à la demande de la compagnie Pétro-T, donne une lettre de garantie d'un montant de 27 000 \$ pour 1 an à ladite compagnie, afin de garantir le paiement d'un montant non payé en produits pétroliers, advenant la difficulté de payer de la Coop de Solidarité de Notre-Dame-de-Ham (article 91 (2) et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*).

08-01-15 APPROBATION DES TRAVAUX DE LA TECQ

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Nous ne participerons pas au Gala Mérite 2015 – La Marelle.

09-01-15 RÉOLUTION PASSAGE VTT

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'envoi d'une lettre à M. Gervais Grenier, agent de liaison à la Fédération Québécoise des clubs Quads, à l'effet qu'ils devront faire respecter les sentiers en place dans la municipalité et faire les patrouilles nécessaires, avant que leur soit accordé d'autres parcours sur le territoire municipal. Envoyer une copie de cette lettre aux municipalités de Chesterville et d'Ham-Nord par courriel.

Règlement numéro 363, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2015 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

ATTENDU que pour la bonne marche de son administration financière, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham doit imposer une taxe foncière générale, des taxes de compensations pour les services rendus aux contribuables, ou autres taxes spéciales.

ATTENDU que le présent règlement s'applique aux propriétaires d'immeubles imposables de tout le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

ATTENDU le contenu de l'article 262 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par M. Pascal Paquette le 1er décembre 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy Delisle

Secondé par M. Guy Hudon

Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 363 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2015.

ARTICLE 3

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,87 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4

Une taxe spéciale pour la voirie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,12 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Une taxe spéciale pour la Sûreté du Québec est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,09 \$ du cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5

Afin de pourvoir en tout ou en partie au paiement des dépenses liées à la gestion des matières résiduelles, soit la collecte et le transport, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation de 92 \$; pour l'élimination ou le traitement des résidus solides, ou toutes autres dépenses reliées à la gestion des matières résiduelles, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation annuelle de 37 \$, que ces services soient utilisés ou non.

ARTICLE 6

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce situé sur le réseau d'aqueduc municipal une compensation annuelle de 115 \$.

ARTICLE 7

Aux fins de financer le règlement d'emprunt numéro 276, modifié par le numéro 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 253,81\$.

ARTICLE 8

Aux fins de financer le règlement numéro 303, pour rembourser le fonds général de l'excédent des coûts des règlements numéro 276 et 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 60,70 \$.

ARTICLE 9

Aux fins de financer l'emprunt de 5 ans sur le programme Profam avec la Caisse populaire pour le camion autopompe, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable (1 propriété par propriétaire) une compensation de 87,87 \$.

ARTICLE 10

Aux fins de financer une partie des dépenses relativement au coût d'entretien d'hiver des voies privées (*chemin Bouchard, chemin Leblanc, chemin Fréchette, chemin Côté, chemin Nault, une partie du chemin Sévigny, correspondant aux numéros de lot 26A6, 26A10, 26D7, 26D2, chemin Ramsay, chemin Martineau*) il est exigé et sera prélevé de

chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur désigné, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire selon ce qui suit :

- Toute unité d'évaluation sur laquelle est érigé un bâtiment principal ou chalet, une compensation de 194 \$,
- Toute unité d'évaluation du secteur n'ayant pas de bâtiment principal érigé est assujettie à une taxe annuelle fixe de 0 \$.

ARTICLE 11

Les taxes municipales devront être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$), elles pourront être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux, tel qu'établi sur le compte de taxes.

ARTICLE 12

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 1^{er} mai 2015, le troisième versement le 2 juillet 2015, et le quatrième versement le 1^{er} octobre 2015.

ARTICLE 13

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible, avec les intérêts retard pour ce versement.

ARTICLE 14

Les modalités de paiement établies au présent règlement s'appliquent également aux autres taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

ARTICLE 15

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12%.

ARTICLE 16

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 17

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication conformément à la loi.

Adopté après lecture faite ce 12 janvier 2015.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
directrice générale et sec. très.

Avis de motion est donné par Mme Johanne Allard, également un projet de règlement numéro 364, à être adopté à une rencontre ultérieure, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, pour l'année 2015. Le nouveau règlement proposera un traitement de 9 683,10 \$ pour le maire et de 2 421,00 \$ pour chacun des conseillers, pour un budget total de 24 209 \$. Une copie du projet a été remise à chaque élu avant l'assemblée.

10-01-15 RENOUVELLEMENT CONTRAT SERGE LEBLANC

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de M. Serge Leblanc, CGA, pour la comptabilité de fin d'année et autre audit si nécessaire pour 2015.

11-01-15 RÉSOLUTION ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de l'abat-poussière chez Calclo, au même prix que l'an dernier, soit 0,289 \$/litre, pour un total d'environ 40 000 litres.

12-01-15 RÉSOLUTION D'APPUI PUR LE PROJET DE MÉLODIE BOIS-JOLI

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suivant sa demande écrite, considérant que la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) a mis en place un programme d'aide au démarrage d'entreprise laitière et que la Financière Agricole du Québec appuie le projet de Mme Mélodie Boisjoli, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie sous forme d'un don au montant de 200 \$ le projet d'établissement de Mélodie Boisjoli dans la municipalité, afin de redémarrer la production laitière sur la ferme de ses parents dans le rang 11 à Notre-Dame-de-Ham.

Nous recevons une lettre de remerciement du comité du Noël des enfants, pour la participation de la municipalité à la fête du mois de décembre.

Rencontre des directeurs généraux pour le PIIRL, avec le ministère des Transports, à MRC d'Arthabaska, 26 janvier.

Copie de règlement de Chesterville concernant la zone agricole et tourisme.

13-01-15 REPRÉSENTANT ET RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Guy Hudon soit reconduit à titre de représentant de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, et Mme France McSween à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

Se renseigner sur l'obligation des exigences concernant un inventaire des bâtiments municipaux qui pourraient contenir de l'amiante avec l'ingénieur David Lafontaine.

14-01-15 KIOSQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver un montant de 50 \$, pour la participation des chargées de projet à un kiosque, lors de la journée d'échange pour Municipalité amie des enfants le 13 février 2015 prochain à Boucherville, ce montant devant servir principalement à l'élaboration d'un feuillet de renseignement sur notre municipalité.

15-01-15 RENOUVELLEMENT COTISATION ADMQ

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le renouvellement de la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au coût de 735,75 \$, incluant une partie assurance.

16-01-15 OFFRE DE SERVICE, DEMANDE D'AUTORISATION MDDELCC

Attendu qu'une demande doit être faite au MDDELCC, dans le cadre de la construction du nouveau garage/caserne ;

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la firme Les Services **exp** de Victoriaville, sous la direction de M. François Gingras ing., qui agira à titre de chargé de projet, suivant l'offre de service datée du 19 décembre 2014, au coût de 2 000 \$.

17-01-15 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'habiliter Monsieur François Gingras, ingénieur de Les Services **exp** inc. à soumettre une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour les travaux relatifs au projet de construction d'un garage municipal sur la rue Principale à Notre-Dame-de-Ham.

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 562 \$ à l'ordre du ministre des Finances pour l'obtention de ce certificat d'autorisation.

18-01-15 SIGNATURE CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la signature du contrat de travail de la directrice générale, suivant les termes déjà établis avec le conseil municipal.

Lettre de remerciement des étudiantes à qui on a prêté la salle pour un souper bénéfique.

19-01-15 RÉOLUTION PRÊT DE SALLE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter la grande salle du centre communautaire pour des activités pour les jeunes, portant le titre de *La culture sous toutes ses coutures*, dans le cadre de la demande d'aide financière au Fonds Arthabaskien.

20-01-15 RÉOLUTION ANNULANT 04-02-11

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution numéro 04-02-11, concernant la remise d'un terrain à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham. Concernant ce terrain, informer le Comité Récréatif de faire les démarches nécessaires afin de faire changer le nom du propriétaire, suivant le retrait de celui-ci, considérant qu'il ne désire plus construire de maison neuve (re : 06-12-14).

Programme d'alerte VOILA : pas nécessaire pour l'instant.

21-01-15 CONFÉRENCE WEB SUR LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale s'inscrive pour suivre sur le web la conférence sur les règlements municipaux, le 20 février 2015, au coût de 138 \$.

22-01-15 COMMANDE DE CERTIFICAT

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la commande de certificats pour nos bénévoles au Carrefour d'entraide bénévole de Victoriaville, au coût de 13 \$.

La présidente de l'Age d'or remercie les membres du conseil municipal qui sont venus au souper des Fêtes du comité le 10 janvier.

Il est proposé de remettre un livre «Le Centre-du-Québec, ses trésors» à nos 2 chargées de projet, à titre de reconnaissance pour leur beau travail.

Concernant les numéros civiques, attendre les développements du côté de la Régie.

Transfert de poste : cotisation au poste assurance.

Prendre des informations sur l'installation de roulotte de camping sur un terrain au Domaine des Vacanciers.

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21h24).

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle
Seconder par Mme Lise Nolette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

